





# MISE EN ŒUVRE DU VOLET ALIMENTATION DE LA POLITIQUE-CADRE POUR UNE SAINE ALIMENTATION ET UN MODE DE VIE PHYSIQUEMENT ACTIF

Pour la mise en œuvre du volet alimentation de la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, chaque établissement scolaire élaborera un scénario susceptible de répondre aux besoins de leurs clientèles. On sait par ailleurs que tous les milieux ne réagissent pas de la même façon aux changements. Malgré cette diversité attendue – des scénarios et des réactions des milieux –, il est très important que l'ensemble des orientations de la Politique-cadre puisse se réaliser dans l'échéancier proposé.

Ce chapitre vise :

- > à proposer aux intervenants du réseau de la santé et aux commissions scolaires une démarche d'implantation facilitant la transition vers des services alimentaires favorisant une saine alimentation et constituant des lieux privilégiés pour l'éducation et la promotion de la nutrition;
- > à proposer des outils et un échéancier en conformité avec la Politique-cadre, chaque milieu pouvant ajuster l'échéancier proposé en fonction de sa réalité.

L'utilisation de l'approche École en santé<sup>1</sup> est préconisée dans les milieux qui ont déjà implanté cette approche ou qui sont en voie de le faire.

## SOUTIEN GOUVERNEMENTAL

Compte tenu de leur mission respective, le MELS, le MAPAQ et le MSSS sont appelés à fournir du soutien à l'implantation de la Politique-cadre. Durant cette phase, les milieux scolaires auront sans doute diverses questions. Des intervenants régionaux ou locaux seront préparés à y répondre, dans le but de faciliter les transitions. En outre, les ministères rendront disponibles, sur leur site Internet, divers outils et expériences issus d'établissements qui se

sont préoccupés, durant les années passées, d'offrir une alimentation saine. Les principales questions et réponses auxquelles tous et chacun se sont attardés trouveront aussi place dans Internet, afin de tenir compte de l'expérience collective.

Les bureaux régionaux du MAPAQ, les directions régionales du MELS, les directions de santé publique et les CSSS pourront épauler les comités mis sur pied par les commissions scolaires aux fins de l'implantation de la Politique-cadre.

Les ressources professionnelles en nutrition des directions de santé publique et des CSSS peuvent apporter un soutien au réseau scolaire dans l'implantation de la politique. De plus, certaines commissions scolaires ont à leur emploi des ressources en nutrition qui seront des plus précieuses pour cette phase d'implantation.

## DÉMARCHE PROPOSÉE

Globalement, la démarche d'implantation proposée est la suivante.

### À LA COMMISSION SCOLAIRE :

- > désigner une personne responsable de l'application de la Politique-cadre;
- > former un comité qui élaborera la politique locale.

### À L'ÉCOLE :

- > mobiliser les partenaires et former un comité;
- > dresser un portrait de situation;
- > définir les objectifs et les priorités;
- > amorcer le virage santé;
- > procéder à une évaluation continue de l'implantation.

## ÉTAPE 1

### AMORCE DU PROJET D'APPLICATION DU VOLET ALIMENTATION DE LA POLITIQUE-CADRE

Lieu : Commission scolaire

Échéancier : Printemps 2008 (échéancier prévu dans la Politique-cadre)

#### ACTIVITÉS PROPOSÉES

**1.1 Désigner une personne responsable de l'application du volet alimentation de la Politique-cadre au sein de la commission scolaire.**

**1.2 Former ou mandater un comité qui élaborera le volet alimentation d'une politique de la commission scolaire sur les saines habitudes de vie.**

À titre indicatif, ce comité est composé :

- > de commissaires;
- > de professionnels rattachés aux ressources matérielles et à la direction des services complémentaires de la commission scolaire;
- > de directeurs et directrices d'école;
- > de membres du personnel enseignant;
- > du personnel infirmier des CSSS;
- > d'une ressource en nutrition (interne ou externe);
- > de parents;
- > d'un responsable des services alimentaires.

**1.3 Déterminer le mandat du comité.**

Le comité définit les attentes de la commission scolaire en matière de saines habitudes de vie et les traduit dans une politique locale qui, après acceptation par le conseil des commissaires, sera diffusée aux écoles pour la mise en œuvre. Il assure un suivi de l'implantation des mesures et aussi des difficultés éprouvées dans chaque établissement afin de maintenir la cohésion à l'intérieur de la commission scolaire. Enfin, il révisé annuellement les objectifs poursuivis par la commission scolaire et détermine de nouvelles priorités d'action.

Le guide précise le travail attendu pour l'application du volet alimentation de la politique locale.

Voici des activités suggérées qui permettraient au comité de réaliser son mandat.

- **Prendre connaissance des orientations de la Politique-cadre relatives à l'alimentation.** Pour ce faire, il est suggéré de dispenser une formation liée à la compréhension des orientations de la Politique-cadre et de leur impact sur la santé et la gestion des services alimentaires des établissements. Cette dernière, animée par une ressource en nutrition, pourrait être très bénéfique sur la motivation du comité à diriger les changements attendus.
- **Dresser l'état de situation des services alimentaires de la commission scolaire par rapport aux orientations et aux composantes prioritaires.** L'état de situation permettra de connaître l'ampleur des travaux à effectuer. Pour chacune des composantes prioritaires, quel est le niveau de réalisation des activités atteint dans chaque école? Quels sont les succès et les difficultés à envisager? Quelles sont les intentions du conseil des commissaires? (Voir l'annexe 2, « État de situation ».)
- **Déterminer les axes prioritaires de travail à court, moyen et long terme.** Les axes à privilégier seront précisés dans le volet alimentation de la politique de la commission scolaire pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif (pour une proposition de table des matières d'une politique locale, voir l'annexe 1).
- **Procéder à une consultation publique.** Un projet de politique devra d'abord être adopté par le conseil des commissaires avant d'être soumis à une consultation publique. La consultation permettra aux élèves, parents, personnel enseignant, directeurs et directrices d'école, concessionnaires, conseils d'établissement, etc., de s'exprimer sur le projet avant son adoption finale par résolution du conseil des commissaires. Cette consultation facilitera les transitions et permettra de connaître les réticences des milieux. Une politique issue d'une concertation des divers acteurs et décideurs est un facteur prépondérant à la réussite des mesures encadrant les pratiques alimentaires à l'école<sup>2</sup>.

- **Traduire la politique en plan de travail** avec objectifs, échéancier et outils, s'il y a lieu.
- **Communiquer la politique aux divers milieux** et offrir de l'accompagnement, si nécessaire.
- **Évaluer et suivre les travaux.** Chaque année, le comité devrait notamment :
  - > prendre connaissance de la satisfaction de la clientèle de chaque milieu;
  - > évaluer l'évolution de l'implantation au sein du milieu;
  - > noter les bons coups réalisés dans les milieux ainsi que les difficultés éprouvées;
  - > considérer les nouveautés ministérielles au regard de la saine alimentation, etc.
- **Faire rapport de l'évolution du dossier à la direction générale de la commission scolaire.** Chaque année, indicateurs de performance à l'appui, le comité présente à la direction générale, un rapport sur la qualité de l'alimentation offerte dans les établissements. Ce rapport s'inscrit dans le processus de reddition de comptes sur la responsabilité confiée au comité. La direction générale jugera de la pertinence de présenter les résultats au conseil des commissaires.
- Le comité pourra bénéficier de l'aide des ressources spécialisées de la commission scolaire ou de ressources extérieures, issues par exemple du secteur privé ou encore, des réseaux de la santé et des services sociaux ou de l'éducation.

## ÉTAPE 2 MISE EN ŒUVRE DU VOLET ALIMENTATION DE LA POLITIQUE LOCALE

Lieux : Écoles

Échéancier : Automne 2008

### ACTIVITÉS PROPOSÉES

#### 2.1 Mobiliser les partenaires du milieu.

**2.2 Procéder à la formation d'un comité permanent dans chaque école afin de suivre l'implantation de la politique.** Le comité de l'approche École en santé, lorsqu'il en existe un, est tout désigné pour veiller à l'application de la politique. Ce comité serait responsable de la qualité des aliments offerts, de la satisfaction de la clientèle et des relations avec le responsable de la concession de service alimentaire. La participation à ce comité des élèves, du personnel enseignant, des professionnels, du personnel de direction, des organismes communautaires qui fournissent des aliments aux écoles, d'un représentant des services de garde (dans le cas des écoles primaires) est un atout. De plus, il est possible de s'adjoindre occasionnellement le responsable du service alimentaire, un représentant du traiteur ou du concessionnaire, selon le cas, si ces derniers ne sont habituellement pas présents au comité.

**2.3 Dresser un portrait de la situation dans l'école** selon le plan d'action proposé par la commission scolaire.

**2.4 Déterminer les objectifs et les priorités de travail, et les traduire dans un plan d'action local.**

**2.5 Réaliser les activités planifiées** à travers les différents services de l'école et la concession de service alimentaire.

**2.6 Procéder à une évaluation continue des interventions réalisées, faire les suivis nécessaires et établir de nouvelles priorités.**

**2.7 Faire rapport au responsable du dossier des saines habitudes de vie** à la commission scolaire.

Le comité pourra bénéficier de l'aide des ressources de la commission scolaire ou de ressources extérieures issues du secteur privé ou encore, du réseau de la santé et des services sociaux ou de celui de l'éducation, du loisir et du sport. Le chapitre 13 du guide propose des outils et des méthodes d'évaluation de la qualité et de la satisfaction de la clientèle.

## ÉTAPE 3 RÉALISATIONS DES ACTIVITÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Gestionnaire et/ou concessionnaire ou traiteur  
du service alimentaire

Lieux : Commission scolaire et écoles

Échéancier : Automne 2008

### ACTIVITÉS PROPOSÉES

#### 3.1 Impliquer le gestionnaire et /ou concessionnaire ou traiteur du service alimentaire dans les décisions.

Pour faciliter la réalisation des activités, l'expertise du gestionnaire et/ou concessionnaire ou traiteur du service alimentaire est souhaitable à la prise des décisions de planification et de mise en œuvre tant au niveau de la commission scolaire que dans chacune des écoles. Les grandes firmes de gestion de services alimentaires peuvent fournir :

- > des statistiques sur les habitudes de consommation dans les différents milieux;
- > des indications sur les tendances de l'industrie et les bons et moins bons coups réalisés dans d'autres milieux;
- > des informations sur les nouveaux produits alimentaires, les nouvelles techniques de préparation et les nouveaux équipements;
- > des notions de rentabilité des services alimentaires;
- > une appréciation de la capacité du service alimentaire de réaliser certains projets.

Ces informations de terrain sont fort utiles et permettent de mettre en perspective les objectifs de réalisation ainsi que les difficultés éventuelles.

**3.2 Diriger la réalisation des activités planifiées.** La réalisation des projets repose sur le gestionnaire et/ou concessionnaire ou traiteur et ses employés. Celui-ci doit ajuster au besoin la planification pour la bonne marche des activités et tenir compte de l'ensemble des commentaires reçus dans les points de service. Comme il a une influence décisive sur le succès des activités, il doit être convaincu de la nécessité des changements à apporter.

**3.3 Former le personnel du service alimentaire au regard de la saine alimentation.** Les employés des services alimentaires sont les premiers auxquels s'adressera la clientèle pour toute information sur les aliments offerts. Le responsable du service doit donc assurer la formation de son personnel en matière de saine alimentation.

## ÉTAPE 4 ÉVALUATIONS DES ACTIVITÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Lieux : Services alimentaires, écoles,  
commission scolaire

Échéancier : Décembre 2008

- 4.1** Le gestionnaire et/ou concessionnaire ou traiteur est très bien placé pour noter les commentaires et réactions de la clientèle quant aux changements relatifs à l'alimentation. Il peut produire des statistiques sur la consommation de la clientèle et une évaluation de l'impact financier qu'auront les projets entrepris. Il peut également apporter des solutions concrètes et raisonnables aux problèmes qui se présentent.
- 4.2** Le comité qui voit à l'implantation de la politique dans l'école procédera, deux fois par année, à l'évaluation des activités réalisées en matière d'alimentation afin de faire le point sur les améliorations souhaitables (voir le chapitre 13).
- 4.3** L'évaluation est transmise à la personne responsable du dossier à la commission scolaire. Celle-ci procède à une analyse de l'ensemble des démarches réalisées dans les établissements de la commission scolaire. À partir de cette analyse, la direction générale pourra, au besoin, diffuser de nouvelles directives ou proposer de nouveaux outils pour atteindre les objectifs.

Cette démarche suppose une circulation fluide d'information entre la commission scolaire, les écoles et les services alimentaires, par l'entremise des comités en place. La compréhension du rôle et des responsabilités de chaque entité est primordiale afin que les élèves puissent bénéficier rapidement, dans une démarche structurée, d'une offre alimentaire améliorée.

ANNEXE 1

# ÉTAT DE SITUATION

VOLET ALIMENTATION DE LA POLITIQUE-CADRE  
POUR UNE SAINE ALIMENTATION ET UN MODE DE VIE PHYSIQUEMENT ACTIF<sup>3</sup>

Établissement : \_\_\_\_\_

**Thème 1 : Environnement scolaire – Orientations en matière de saine alimentation**

	Réalisée	En cours de réalisation	Non réalisée	Commentaires	Échéancier Politique-cadre
<b>ORIENTATION 1</b> Offrir une alimentation variée et privilégier les aliments de bonne valeur nutritive					
1. Offrir des repas composés d'aliments des quatre groupes du Guide alimentaire canadien : légumes et fruits, produits céréaliers, lait et substituts, viande et substituts					Septembre 2008
2. Composer une assiette principale comprenant au moins un légume d'accompagnement					Janvier 2008
3. Faire place à une variété de fruits et de légumes					Septembre 2008
4. Faire place à une variété de jus de fruits purs à 100 % (non sucrés) et de jus de légumes, en plus du lait et de l'eau					Septembre 2008
5. Privilégier les produits céréaliers à grains entiers					Septembre 2008
6. Offrir des desserts et collations à base de fruits, de produits laitiers et de produits céréaliers à grains entiers et éviter ceux qui sont riches en matières grasses et en sucres					Septembre 2008

	Réalisée	En cours de réalisation	Non réalisée	Commentaires	Échéancier Politique-cadre
7. Diminuer le contenu en gras de la viande					Septembre 2008
8. Privilégier les types de cuisson n'utilisant pas ou que très peu de matières grasses, c'est-à-dire à la vapeur, au four, braisé, poché, grillé ou rôti					Septembre 2008
9. Éviter les produits contenant des gras saturés ou hydrogénés (gras trans)					Septembre 2008

## ORIENTATION 2

Éliminer les aliments à faible valeur nutritive de l'offre alimentaire

10. Éliminer les boissons gazeuses sucrées, celles avec substitut de sucre (boissons diètes) ainsi que les boissons avec du sucre ajouté					Janvier 2008
11. Éliminer les produits dont la liste des ingrédients débute par le terme « sucre » ou un équivalent					Septembre 2008
12. Éliminer l'offre de pommes de terre frites					Janvier 2008
13. Éliminer la friture et les aliments panés commerciaux ou préalablement frits					Janvier 2008
14. Vendre ou offrir des aliments et boissons conformes aux principes d'une saine alimentation à l'occasion des campagnes de financement, d'événements spéciaux, de voyage, de sorties éducatives, etc.					Septembre 2008

## ORIENTATION 3

Offrir des lieux adéquats et des conditions favorables lors des repas

15. S'assurer que les lieux utilisés pour les repas sont sécuritaires en tout temps					Septembre 2008
16. Faire du repas un moment agréable de la journée scolaire, notamment en s'assurant que les endroits où les jeunes mangent sont accueillants et conviviaux					Septembre 2008

## Thème 2 : Éducation, promotion et communication

	Réalisée	En cours de réalisation	Non réalisée	Commentaires	Échéancier Politique-cadre
<b>ORIENTATION 1</b>					
Mettre en place différentes activités d'éducation et de promotion qui favorisent une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif					
1. Intégrer au quotidien des activités de sensibilisation aux saines habitudes de vie					
2. Inscrire dans le programme de promotion et de prévention des services éducatifs complémentaires des activités liées au développement de saines habitudes de vie					
3. Sensibiliser l'ensemble des éducateurs à l'importance de promouvoir des attitudes et des comportements essentiels à l'adoption de saines habitudes de vie					
4. Offrir aux jeunes de nouveaux aliments et mets pour leur permettre de développer leur goût					
5. Organiser des activités parascolaires qui permettent de développer des habiletés culinaires					
6. Réaliser régulièrement des activités de promotion qui encouragent l'adoption de saines habitudes de vie (Plaisirs d'hiver; Mois de l'activité physique et du sport étudiant; Marchons vers l'école; mois de la nutrition; Moi, je croque 5 fruits et légumes; Bien dans sa tête, bien dans sa peau; Pelure de banane; etc.)					
7. Profiter d'activités spéciales pour sensibiliser les parents aux saines habitudes alimentaires et au mode de vie physiquement actif					
<b>ORIENTATION 2</b>					
Informer périodiquement les parents et la communauté des différentes actions mises en place afin qu'ils soutiennent les efforts du milieu scolaire et assurent la continuité					
8. Diffuser des messages, des vidéos, etc., sur le site Internet de l'école					

	Réalisée	En cours de réalisation	Non réalisée	Commentaires	Échéancier Politique-cadre
9. Introduire une section particulière dans un rapport annuel					
10. Publier des articles dans un journal local ou celui de l'école					
11. Remettre des brochures publiées par des ministères et d'autres organismes					
12. Distribuer régulièrement une lettre d'information					
13. Distribuer des dépliants produits avec des partenaires du milieu (CSSS, municipalité, etc.)					
14. Tenir des stands à l'occasion de visites de parents à l'école ou durant des activités sociales de la communauté, etc.					

### Thème 3 : Mobilisation avec des partenaires

	Réalisée	En cours de réalisation	Non réalisée	Commentaires	Échéancier Politique-cadre
<b>ORIENTATION 1</b>					
Établir ou consolider des partenariats avec la communauté					
1. Partager ou utiliser les infrastructures ainsi que les ressources humaines disponibles dans la communauté (municipalité, centre communautaire, club privé, etc.)					
2. Établir avec la municipalité des corridors sécuritaires vers l'école (signalisation adéquate, accès sécuritaires, réglementation routière, etc.)					
3. Mettre en place des projets intégrateurs mettant en scène différents groupes du milieu					
4. Réaliser, en collaboration avec différents partenaires, des projets globaux concertés de promotion et de prévention					
5. Faire place à la participation de bénévoles venant des familles et du milieu					

## PROPOSITION

### D'UNE TABLE DES MATIÈRES POUR LE VOLET ALIMENTATION DE LA POLITIQUE LOCALE POUR UNE SAINTE ALIMENTATION ET UN MODE DE VIE PHYSIQUEMENT ACTIF

Chaque commission scolaire peut avoir un modèle différent de politique. Voici un exemple.

1. **Titre** : Politique pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, volet alimentation
2. **But** : Favoriser, chez les jeunes qui fréquentent les établissements de la commission scolaire, l'acquisition de saines habitudes alimentaires en offrant et en effectuant la promotion d'aliments sains et en éduquant en matière de nutrition
3. **Portée** : La politique s'applique à l'ensemble des établissements de la commission scolaire.
4. **Objectifs** (à fixer par chaque commission scolaire et à entériner par le conseil des commissaires)
  - 4.1 Initier de saines habitudes de vie, particulièrement en alimentation, chez la clientèle, favorisant la santé, facteur d'influence important de la réussite scolaire
  - 4.2 Offrir une alimentation saine servant de modèle et de véhicule d'éducation et de promotion auprès des jeunes
  - 4.3 Créer et favoriser des environnements agréables à la consommation de repas sains en milieu scolaire
  - 4.4 Énoncer les rôles et responsabilités respectives de chacun des intervenants.
5. **Fondements** :
  - 5.1 Loi sur l'instruction publique, L.R.Q., chapitre I-13.3, article 257
  - 5.2 Régime pédagogique, article 4, 4<sup>e</sup> paragraphe
  - 5.3 Approche École en santé – Guide à l'intention du milieu scolaire et de ses partenaires. Pour la réussite éducative, la santé et le bien-être des jeunes
  - 5.4 Le renouveau pédagogique. Ce qui définit « le changement » préscolaire, primaire – secondaire
  - 5.5 Stratégie d'action jeunesse 2006-2008. Secrétariat à la jeunesse
  - 5.6 Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids pour 2006-2012 – Investir pour l'avenir
  - 5.7 Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif
  - 5.8 Guide alimentaire canadien
  - 5.9 Guide d'application du volet alimentation de la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif
6. **Exigences relatives à l'offre de service en alimentation dans les écoles**
  - 6.1 Exigences en matière de qualité et quantité
    - Cycle des repas
    - Repas complet
    - Aliments à la carte
    - Machines distributrices
    - Service traiteur
    - Organismes communautaires offrant des services de repas ou de collations dans les écoles
  - 6.2 Exigences en matière d'hygiène et de salubrité (MAPAQ et contrôle des allergènes)
  - 6.3 Exigences en matière de commercialisation des aliments (étiquetage, prix, communication, information nutritionnelle, etc.)

## 7. Dispositions relatives à l'environnement des repas

- 7.1 Aménagement des aires de restauration (cafétéria, casse-croûte, machines distributrices, salle des employés, autres)
- 7.2 Recommandations relatives aux lunches et collations
- 7.3 Recommandations relatives aux activités spéciales (sorties, financement, permission de sortie à l'heure des repas, activités au service de garde)

## 8. Orientations en matière d'activités éducatives en nutrition

- 8.1 Public cible
- 8.2 Qualité de l'information
- 8.3 Mode de communication
- 8.4 Fréquence et cohérence de la diffusion des informations

## 9. Rôles et responsabilités des intervenants en matière de gestion de la politique alimentaire

- 9.1 Conseil des commissaires
- 9.2 Direction générale et autres directions de la commission scolaire
- 9.3 Comité de suivi de la politique sur les saines habitudes de vie au sein de la commission scolaire
- 9.4 Direction des écoles
- 9.5 Concessionnaire ou traiteur
- 9.6 Comités de suivi de la politique alimentaire dans les établissements

## 10. Exclusions de la politique

## 11. Entrée en vigueur

- 1. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, et MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *École en santé. Guide à l'intention du milieu scolaire et de ses partenaires*, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, [En ligne]. [<http://www.mels.gouv.qc.ca/DGFJ/csc/promotion/ecoleensante.html>].
- 2. J. JENOUVRIER, G. BARIL et L. MONGEAU. *L'implantation des politiques alimentaires en milieu scolaire au Québec. Une étude exploratoire auprès d'acteurs de la Montérégie*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2007.
- 3. Cette section est adaptée de *Pour un virage santé à l'école. Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif*, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Pour un virage santé à l'école. Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif*, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2007, [En ligne]. [<http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/virageSante/>].